



Genève, le 28 août 2020

Communiqué de presse

Session d'août du Grand Conseil, un PDC responsable et engagé

Lors de sa session des 27 et 28 août, le Grand Conseil a réservé l'essentiel de ses travaux à la procédure des comptes 2019, procédure au cours de laquelle le rapport de gestion du Conseil d'Etat a essuyé comme chaque année les mêmes récriminations idéologiques.

Alors que la plupart des partis ont préféré s'adonner à la mise en accusation habituelle du Conseil d'Etat et de sa gestion politique, le PDC a quant à lui assumé ses responsabilités vis-à-vis de l'action gouvernementale en étant le seul parti à apporter son soutien franc et assumé au rapport de gestion, considérant la gestion financière du Conseil d'Etat pour l'année 2019 globalement satisfaisante au regard de la loi et du budget.

Bien que favorable au rapport de gestion, le PDC ne s'est pour autant pas abstenu de relever auprès du gouvernement les faiblesses à corriger rapidement parmi les politiques publiques les plus sensibles, dont la cohésion sociale, la formation et le marché de l'emploi notamment. Le PDC a fermement condamné l'attitude des partis, y compris gouvernementaux, qui ont sanctionné l'action du Conseil d'Etat par colère, déception ou frustration sans autre forme de pragmatisme politique et réalisme financier. Le parti a par ailleurs invité le Parlement à recourir dans son fonctionnement à la même cohérence, efficacité et raisonnable que celles que les députés exigent rigoureusement du gouvernement.

Suite à la procédure des comptes, le Grand Conseil s'est saisi d'un objet parlementaire discuté, négocié et forgé en amont entre le PDC, le PLR, l'UDC, le MCG, le PS et les Verts ainsi que le chef du Département du territoire (DT), Antonio Hodgers.

Le PDC salue cet accord historique qui met fin aux longues et profondes divisions entre les partis eux-mêmes mais également entre une majorité du Parlement et le Conseil d'Etat concernant l'article 4A de la Loi générale sur les zones de développement (LGZD).

Le projet de loi 12762, adopté à une très large majorité et rejeté par Ensemble à Gauche, règle de manière pérenne la répartition des catégories de logement en garantissant notamment un seuil minimum d'un tiers de logements locatifs non subventionnés (ZDLOC) pour la classe moyenne et en inscrivant pour la première fois dans la loi un seuil minimum de 20% concernant les PPE à prix contrôlés.

Le PDC se réjouit d'un texte pragmatique qui garantira une véritable mixité sociale, un cadre juridique clair ainsi qu'un meilleur accès au logement pour la classe moyenne, en particulier les familles, qui représentent plus de 50% de la population.



Enfin, le Grand Conseil a rapidement débattu d'une proposition de motion déposée par le PDC en faveur du commerce genevois (M 2660).

Le PDC a souligné les conséquences connues de la pandémie actuelle en matière sanitaire, économique et sociale, attirant cette fois-ci l'attention du Grand Conseil sur la situation du commerce genevois non alimentaire, lequel souffre d'une situation économique extrêmement préoccupante venant s'ajouter aux difficultés antérieures, soit le tourisme d'achat et le prix des loyers commerciaux.

Rappelant que ce secteur représente 10% des entreprises du secteur tertiaire et qu'il compte 3'600 commerces pour 16'000 ETP, le parti estime urgent de venir en aide au commerce de détail et de garantir ces emplois en invitant le Conseil d'Etat à déposer dans les meilleurs délais un PL de soutien au commerce genevois non alimentaire sous la forme de chèques de consommation locale où toutes autres mesures appropriées et non discriminantes en faveur des résidents genevois.

Le PDC est convaincu que ces chèques de consommation locale seront une aide ciblée bienvenue pour notre économie.

Contacts :

Delphine Bachmann, présidente

Jacques Blondin, chef de groupe PDC et commissaire à l'économie

Sébastien Desfayes, député PDC et commissaire au logement

Vincent Gillet, secrétaire général